

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2024

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
M. Neuder

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.